

N° 2022-31

SITCOM  
Région d'Argentan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE**  
**DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN**

Le 13 octobre 2022, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :  
28/09/2022

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Claude FEROUELLE, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Jean-Luc LEMERCIER (suppléant), Gilles MALLET, Isabelle MOITEAUX, Jacques PRIGENT, Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en  
exercice :  
30

Absents : Jean-Marc BISSON, Daniel BERRIER, Karine BOURDELAS, Valérie CHESNEL, Hubert CHRISTOPHE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Jean-Pierre LEROUX, Clotilde MICHEL, Jean-Louis PITEL.

Nombre de délégués  
Présents :  
21

**Objet : Mise à disposition d'un camion de collecte à l'entreprise SEP Valorisation**

Nombre de suffrages  
exprimés :  
21

Le SITCOM a été sollicité par l'entreprise SEP Valorisation, titulaire du marché public de collecte en porte-à-porte des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne pour le prêt de camion de collecte appelé BOM.

Nombre de voix :  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le SITCOM possède actuellement 2 camions BOM dont l'un est utilisé du lundi au vendredi et un second camion BOM dit « relais » quand le premier est indisponible. Ce deuxième camion est peu utilisé et par conséquent reste immobilisé au garage. Dans le but de réduire les frais dus à l'immobilisation de ce véhicule, il est proposé de le mettre à disposition de l'entreprise SEP Valorisation lorsque le SITCOM ne l'utilise pas pour un coût journalier de 150 € HT. Pour rappel, le SITCOM effectue déjà cette mise à disposition de matériel avec le SIRTOM de Flers-Condé.

Il est proposé de délibérer la mise à disposition d'un véhicule du SITCOM auprès de la société SEP Valorisation pour un coût journalier de 150 €HT avec la signature d'une convention.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le :

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité la mise à disposition d'un véhicule du SITCOM auprès de la société SEP Valorisation pour un coût journalier de 150 €HT avec la signature d'une convention jointe en annexe.

Et publication ou  
notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président

